



# Info Confrançon

Juin 2014 - Bulletin municipal n° 39  
[www.confrancon.fr](http://www.confrancon.fr)



**Le mot du Maire**

Editorial ..... 3

**Vie communale**

Le nouveau conseil municipal ..... 4  
 Les commissions ..... 5  
 Budget fonctionnement ..... 6  
 Budget investissement ..... 7  
 Budget assainissement ..... 7  
 Un nouvel agent communal à Confrançon ..... 8  
 Nouvelles entreprises ..... 8

**Vie scolaire**

Les nouveaux rythmes scolaires ..... 9  
 Sivos ..... 9

**Info pratique**

Déchets ..... 10  
 Carte nationale d'identité ..... 11  
 Divagation des animaux ..... 11  
 Travaux bruyants ..... 11

**Vie associative**

Planète Tennis ..... 12  
 Sports loisirs ..... 12  
 Les jeunes à l'honneur au Football club ..... 13  
 La gym à Confrançon ..... 13  
 Comité de fleurissement ..... 14  
 Carte d'accès à la base de plein air ..... 14  
 Repas du CCAS ..... 15  
 Croix rouge ..... 15  
 Ligue contre le cancer ..... 15  
 Fête du village ..... 16

**RENSEIGNEMENTS UTILES**

**Mairie**

1 place de la Mairie, 01310 Confrançon  
 04 74 30 27 38  
 E-mail: [mairie@confrancon.fr](mailto:mairie@confrancon.fr)  
 Site internet: [www.confrancon.fr](http://www.confrancon.fr)

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Vendredi : 15h00 à 19h00

**Numéros utiles**

- École de Confrançon  
04 74 25 24 31
- École de Curtafond  
04 74 25 70 41
- Crèche Câlins et Trotinettes à Confrançon  
04 74 30 14 37
- Garderie & Centre de Loisirs Copain-Copine  
04 74 25 22 53
- Gymnase à Confrançon  
04 74 22 24 62
- Restaurant scolaire à Confrançon  
04 74 25 26 73
- Salle des fêtes de Confrançon  
04 74 25 26 63

Directeur de publication : Mme Colas (Maire)

Conception graphique :  
 Gary Leroux - Malafretaz

**Imprimé sur papier recyclé** par Comimpress





» Je tiens avant tout à remercier chaleureusement les électeurs de m'avoir accordé une nouvelle fois leur confiance ainsi qu'à mes colistiers »

Votre participation au vote a conforté notre action et nos orientations passées.

Je voudrais saluer l'ancienne équipe municipale qui a travaillé dans un souci d'intérêt général de la commune, ce qui a permis d'améliorer considérablement la vie de tous les jours pour les habitants.

Aussitôt élus, les nouveaux membres du conseil municipal qui sont présentés dans ce bulletin, se sont répartis dans les différentes commissions en fonction de leurs affinités.

Nous ferons de notre mieux pour rester à votre écoute et répondre à vos attentes, celles-ci restent diverses et variées car notre commune continue à se développer à la vitesse grand V... et la tâche est difficile compte tenu des impératifs budgétaires.

Le dernier scrutin comportait également l'élection de conseillers représentant le territoire à la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

Bien que n'étant pas de la même famille, les deux Colas : Hervé et moi-même siégeront à cette instance ; madame Karine Colignon ayant été désignée comme remplaçante.

Le vote en conseil communautaire m'a désignée 1ère Vice-présidente au côté de monsieur Jean-Pierre Roche reconduit comme président ; Hervé Colas fait partie de la commission «Economie et vie des entreprises ».

Quant à moi, je serai essentiellement à l'aménagement du territoire où de nombreux dossiers sont en cours : restructuration du siège de la mairie et de la communauté, construction de la voie verte, installation d'un éleveur de volailles de Bresse au Sougey, requalification d'ensemble de la base de loisirs, etc....

Les projets sont importants mais lorsque toutes les équipes concourent à une même dynamique, les difficultés sont plus facilement surmontées.

En conclusion, la liste « Ensemble pour Confrançon » se veut solidaire, efficace et au service de tous les Confrançonnaises et Confrançonnais.

**Votre maire,  
Christiane Colas.**

# Le nouveau conseil municipal

- 1** Christiane COLAS  
Chassagne  
60 ans  
Retraitée de la fonction publique hospitalière  
Maire
- 2** Hervé COLAS  
Logis Neuf  
44 ans  
Professeur des écoles  
Premier adjoint
- 3** Sylvie TRIPLET  
Bois Colomb  
40 ans  
Agent administratif  
Second adjoint
- 4** Martial LOISY  
Le Bourg  
46 ans  
Technicien travaux neufs  
Troisième adjoint
- 5** Jean-Luc FROMONT  
Cornaton  
43 ans  
Formateur en gestion  
Conseiller municipal avec délégation
- 6** Joëlle TABOULOT  
Domaine des Chênes  
61 ans  
Commerçante retraitée  
Conseiller municipal avec délégation
- 7** Marie-Claude FELIX  
Chassagne  
67 ans  
Retraitée
- 8** Karine COLIGNON  
Malet  
41 ans  
Infirmière DE
- 9** Chrystelle GUIXA  
Domaine des Chênes  
37 ans  
Enseignante
- 10** Yves ARBEZ  
Le Bourg  
74 ans  
Retraité
- 11** Karen MARVIE  
Feignoux  
31 ans  
Assistante commerciale
- 12** Jean-Paul BUELLET  
La Croix de Pierre  
55 ans  
Agent ERDF
- 13** Nicolas MICHALET  
Logis Neuf  
31 ans  
Fonctionnaire territorial
- 14** Robert VELON  
L'Effondras  
60 ans  
Magasinier
- 15** Pascale VIRICEL  
Logis Neuf  
56 ans  
Retraitée

» Nous nous tenons à votre écoute pour vos questions ou projets concernant de la vie communale. »



# Equipe municipale

## Les commissions

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en général pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

### Finances

Christiane COLAS  
Hervé COLAS  
Martial LOISY  
Sylvie TRIPLET  
Jean-Luc FROMONT  
Joëlle TABOULOT  
Nicolas MICHALET

### Administration Information

Jean-Luc FROMONT  
Karen MARVIE  
Chrystelle GUIXA  
Jean-Paul BUELLET  
Joëlle TABOULOT  
Sylvie TRIPLET

### Voirie Agriculture

Martial LOISY  
Robert VELON  
Marie-Claude FELIX  
Karine COLIGNON  
Pascale VIRICEL  
Jean-Paul BUELLET

### Urbanisme / PLU

Christiane COLAS  
Hervé COLAS  
Martial LOISY  
Yves ARBEZ  
Marie-Claude FELIX  
Pascale VIRICEL

### Fêtes et cérémonies Divers locations

Joëlle TABOULOT  
Marie-Claude FELIX  
Robert VELON  
Yves ARBEZ

### Relation avec les associations

Joëlle TABOULOT  
Sylvie TRIPLET  
Karen MARVIE  
Yves ARBEZ  
Jean-Paul BUELLET  
Hervé COLAS

### Sapeurs pompiers

Robert VELON  
Christiane COLAS  
Karine COLIGNON

### Fleurissement

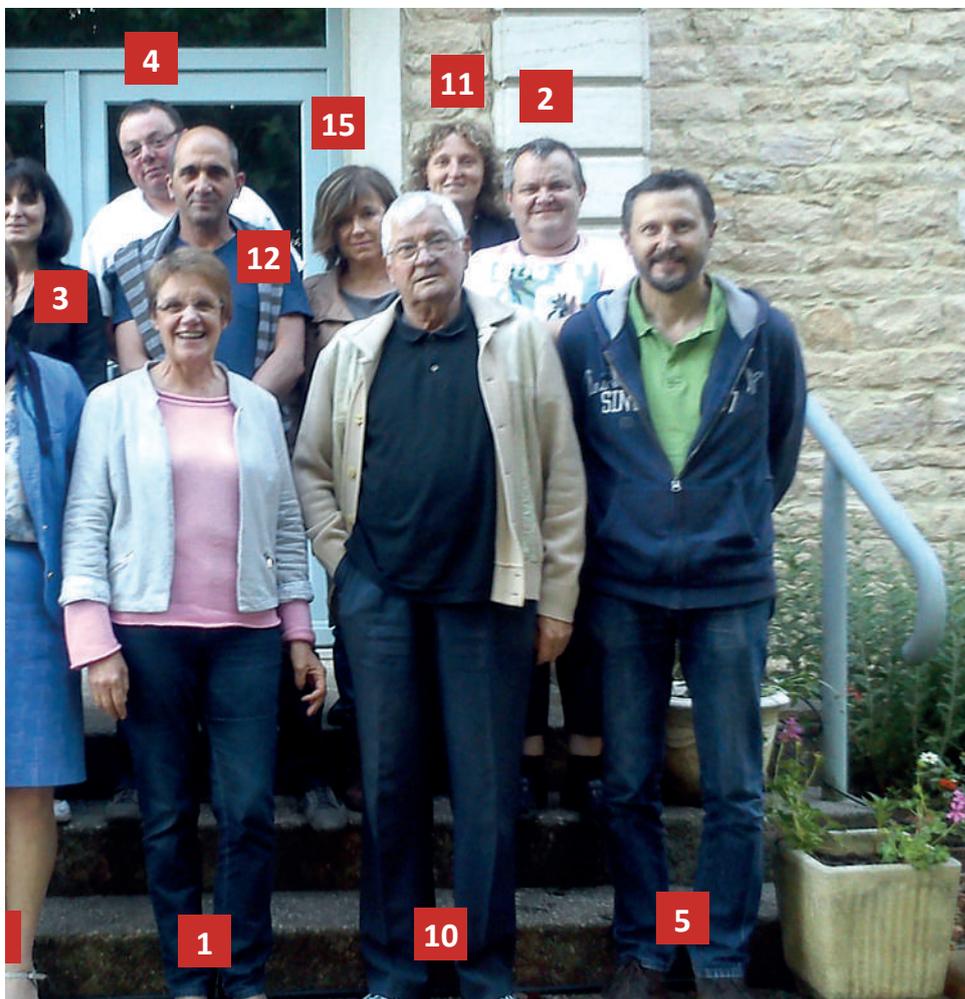
Marie-Claude FELIX  
Pascale VIRICEL

### Patrimoine

Yves ARBEZ  
Martial LOISY  
Marie-Claude FELIX  
Joëlle TABOULOT  
Robert VELON  
Nicolas MICHALET

### Prévention routière et délégation affaires militaires

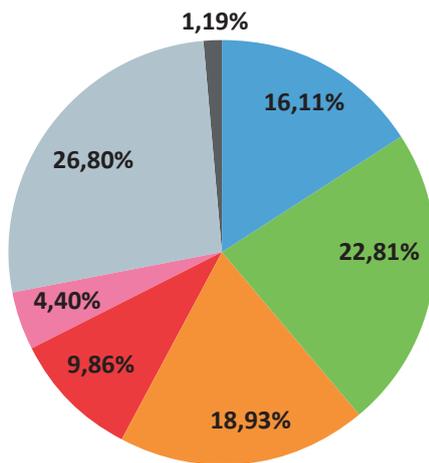
Karine COLIGNON  
Nicolas MICHALET



# Fonctionnement

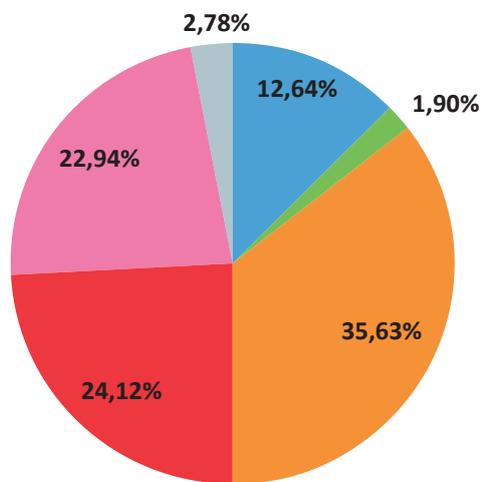
## Principales dépenses de Fonctionnement 2014

- **Charges à caractère général**  
116 000 € soit 16,11%
- **Reversement COM.COM. (salaires)**  
164 300 € soit 22,81%
- **Reversement SIVOS et Veyle Vivante**  
136 300 € soit 18,93%
- **Autres charges et Imprévus**  
71 000 € soit 9,86%
- **Charges financières**  
31 000 € soit 4,30%
- **Virement à la section d'investissement**  
193 000 € soit 26,80%
- **Revers. FNGIR et Fds de péréquation**  
8 600 € soit 1,19%
- TOTAL : 720 200 €**



## Principales Recettes de Fonctionnement 2014

- **Excédent antérieur reporté**  
91 000 € soit 12,64%
- **Produits des services**  
137 000 € soit 1,90%
- **Impôts et taxes**  
256 600 € soit 35,63%
- **Dotations et participations**  
173 700 € soit 24,12%
- **Dotation Solidarité COM.COM.**  
165 200 € soit 22,94%
- **Revenus des immeubles et exception.**  
20 000 € soit 2,78%
- TOTAL : 720 200 €**

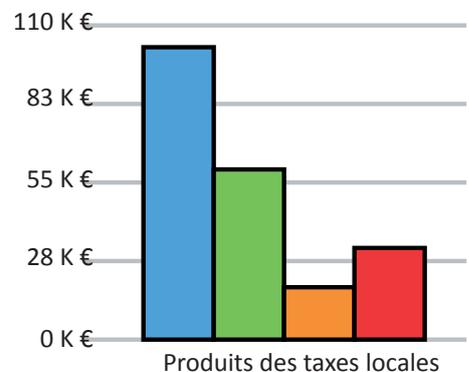


## Taux d'imposition communaux des contributions directes

Pas d'augmentation des taux communaux

- **Taxe d'habitation**  
104 470 € soit 8,03 %
- **Taxe foncière propriété bâtie**  
58 177 € soit 6,57 %
- **Taxe foncière propriété non-bâtie**  
20 034 € soit 21,29 %
- **Contribution foncière entreprises**  
32 377 € soit 7,83 %

Soit un total de 215 058 €



## Evolution de la dette en capital

L'évolution de la dette de la commune est marquée par un mouvement de baisse ces dernières années, à la fois en capital emprunté et en dette par habitant. Comme pour un ménage, la commune doit recourir à emprunt pour la réalisation des gros investissements, qui jalonnent la vie de la commune (école, gymnase, toitures église et mairie...). En 2013, les investissements réalisés (rénovation de la salle des fêtes, travaux dans le local commercial, aménagement des archives à la mairie, plateau ralentisseur, divers matériels... ) pour un total de 158 000 € ont été financés sur les recettes de la commune, sans emprunt.

Evolution de la dette en capital		Nombre d'habitants	Montant / habitant
01/01/2008	706 650,94 €	1053	671,08 €
01/01/2010	1 015 419,92 €	1086	935,01 €
01/01/2012	722 322,35 €	1136	635,85 €
01/01/2014	634 529,45 €	1221	519,68 €

# Investissement

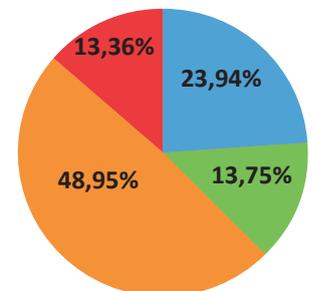
En matière d'investissements, 2014 s'inscrit dans la continuité de 2013, avec la poursuite de la rénovation de certains édifices publics et l'achat d'équipements et matériels, sans recours à emprunt : appartement au dessus des locaux commerciaux, mobilier pour la salle des fêtes, aménagement du restaurant scolaire dans le local commercial, installation d'une aire de jeux... le tout pour plus de 250 000 € d'investissement en intégrant les reports 2013.

Parallèlement, comme chaque année, environ 60 000 € seront consacrés à la voirie (financement de la communauté de communes) pour l'entretien des routes et la sécurité de tous.

Cette année 2014, le conseil municipal sera également mobilisé pour préparer les « gros investissements » futurs, en particulier la réfection du toit de la salle des fêtes et le réaménagement du Logis-Neuf.

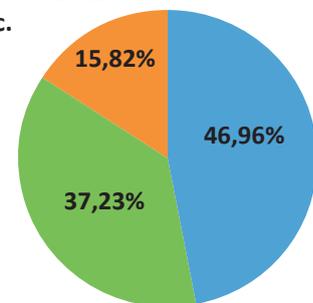
## Dépenses d'investissement 2014

- Déficit antérieur reporté**  
98 400 € soit 23,94%
- Remb. du Capital emprunts**  
56 500 € soit 13,75%
- Investissement 2014**  
201 200 € soit 48,95%
- Restes à réaliser 2013**  
54 900 € soit 13,36%
- TOTAL : 411 000 €**



## Recettes d'investissement 2014

- Virement de la section de fonc.**  
193 000 € soit 46,96%
- Excédent de fonc. 2013**  
153 000 € soit 37,23%
- Recettes diverses (TLE, TVA, subv...)**  
65 000 € soit 15,82%
- TOTAL : 411 000 €**



# Assainissement

Le service public d'assainissement collectif est un budget annexe de la commune distinct du budget général. Il a pour but la gestion de la collecte et le traitement des eaux usées.

Les investissements sont financés par les taxes prélevées sur la facture d'eau des administrés « raccordés » à ce réseau et par les subventions que nous pouvons obtenir. Les frais de fonctionnement sont également assurés par ces mêmes ressources (taxes eaux usées). Le fonctionnement de nos installations est assuré par une société, la SOGEDO, qui est liée à la commune par une Délégation de Service Public. Celle-ci a été renouvelée en 2012, après une mise en concurrence, pour une durée de 10 ans.

Le budget général ne participe pas au financement de l'assainissement collectif, au contraire, ce budget reverse au budget général de la commune une participation aux charges de personnel afin de prendre en compte des heures effectuées pour le service d'assainissement collectif. Le montant de cette participation est évalué à 4 % de

la masse salariale soit 6 094 € pour 2014.

## Fonctionnement 2014

Le budget de fonctionnement est de 70 000 €. Mais si l'on enlève les écritures comptables relatives aux amortissements des subventions reçues pour les investissements passés, les dépenses réelles de fonctionnement sont d'environ 30 000 €, dont 10 000 € pour d'éventuelles réparations et 6 094 € pour la prise en compte des heures effectuées par le personnel communal pour le service d'assainissement collectif.

Les recettes estimées de l'année ont trois provenances :

- les droits de raccordement (liés à de nouvelles constructions d'habitation) : 10 000 €
- les redevances d'assainissement (taxes eaux usées) : 27 000 €
- une subvention d'exploitation versée par l'agence de l'eau : 5 000 €

Ces recettes permettent de couvrir les charges de fonctionnement ainsi que les

amortissements.

Ce budget dispose d'environ 62 000 € pour faire face à des investissements futurs.

## Investissement 2014

Le budget d'investissement s'élève à 63 683,46 €, dont 12 230 € d'excédent reporté. Les recettes proviennent de la prise en compte de l'amortissement des installations.

Les dépenses connues pour 2013 sont de 17 165 € (remboursement de capital emprunté). Ce budget disposera d'environ 18 000 € pour d'éventuels investissements.

Date	Montant (€)
01/01/2008	111 433 €
01/01/2014*	17 852 €

\* Ce budget ne comporte qu'un emprunt, celui relatif à la réorganisation des stations en 2006/2007 : transformation de la lagune en filtre planté de roseaux avec destruction de la station d'épuration. 2014 est la dernière année de remboursement. C'est le seul emprunt du budget assainissement.

# Un nouvel agent communal à Confrançon

Sébastien Defillon a rejoint Lucien Lemaire dans les services techniques communaux. Âgé de 24 ans et habitant de Confrançon, il a été recruté dans le cadre d'un contrat d'avenir pour remplacer l'un des agents, dans un premier temps jusqu'à fin octobre.



Sébastien et Lucien

## Nouvelles entreprises

### HN Consulting

Forte de près de 30 années d'expérience internationale acquise auprès d'entreprises de taille mondiale, la **SAS HN Consulting** a été fondée en Avril 2013.

Les premiers pas de cette entreprise de services aux entreprises ont été des traductions en Russe et la création en Anglais de documentations techniques spécialisées pour des industries de la région actives sur les marchés internationaux (Russie, Ukraine, Australie).

Parmi les pistes de développement, et compte tenu des expériences et compétences disponibles, les champs d'intervention sont résumés dans les statuts :

- Activités de conseil, d'ingénierie, de conception, de réalisation, de négoce, de diagnostic, d'amélioration de performances tant financière, commerciale et marketing qu'industrielle, de production, ou d'efficacité énergétique ainsi que dans les domaines tels que qualité, santé, sécurité, environnement et maintenance.
- Assistance, conseil et coaching en gestion de projet, en création et traduction de documents techniques complexes et spécialisés

Outre le Russe et l'Anglais, on y maîtrise l'Allemand et l'Espagnol, tant technique que commercial.

#### Contacts :

Hubert Néau - 06 83 93 09 51  
hubert.neau@gmail.com

**RAPPEL**

### Cabinet d'infirmières

30 route Curtafond, 01310 CONFRANCON

04 74 47 40 52

06 66 42 57 68

### Jouve la F'nêtre

686 route de Bourg-en-Bresse

01310 Confrançon

06 58 50 56 09

Fort de 15 ans d'expérience dans la menuiserie, Gérald et Michael Jouve ont créé la SAS Jouve La F'nêtre le 15 Octobre 2013. Basée dans les locaux professionnels situés à Cornaton, Jouve La F'nêtre commercialise une gamme complète de menuiseries PVC, Aluminium et Bois sur mesure, et met son savoir-faire au service du particulier. Besoin de fenêtres, portes, portes de garage, volets (roulants ou battants), portails... Jouve La F'nêtre peut vous apporter une solution.

# Nouveaux rythmes scolaires rentrée 2014

Suite à des difficultés rencontrées pour le transport scolaire du mercredi, le groupe de travail sur les rythmes a dû revoir les horaires initialement établis. En voici le résultat dans le tableau ci-dessous.

Le mercredi, les enfants seront surveillés par les salariés du SIVOS jusqu'à 12 h 30 maximum, sans doute sur un seul site (école de Confrançon). Une convention sera passée avec le Conseil général afin que les enfants habitant Curtafond et scolarisés sur leur commune puissent prendre la navette afin d'aller à ce service ou à celui du centre de loisirs, le Conseil général a donné un accord de principe.

### A noter

Une réunion publique est programmée le samedi 14 juin 2014 de 9 h à 10 h 30 à la salle des fêtes de Curtafond, afin de répondre à l'ensemble des questions sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

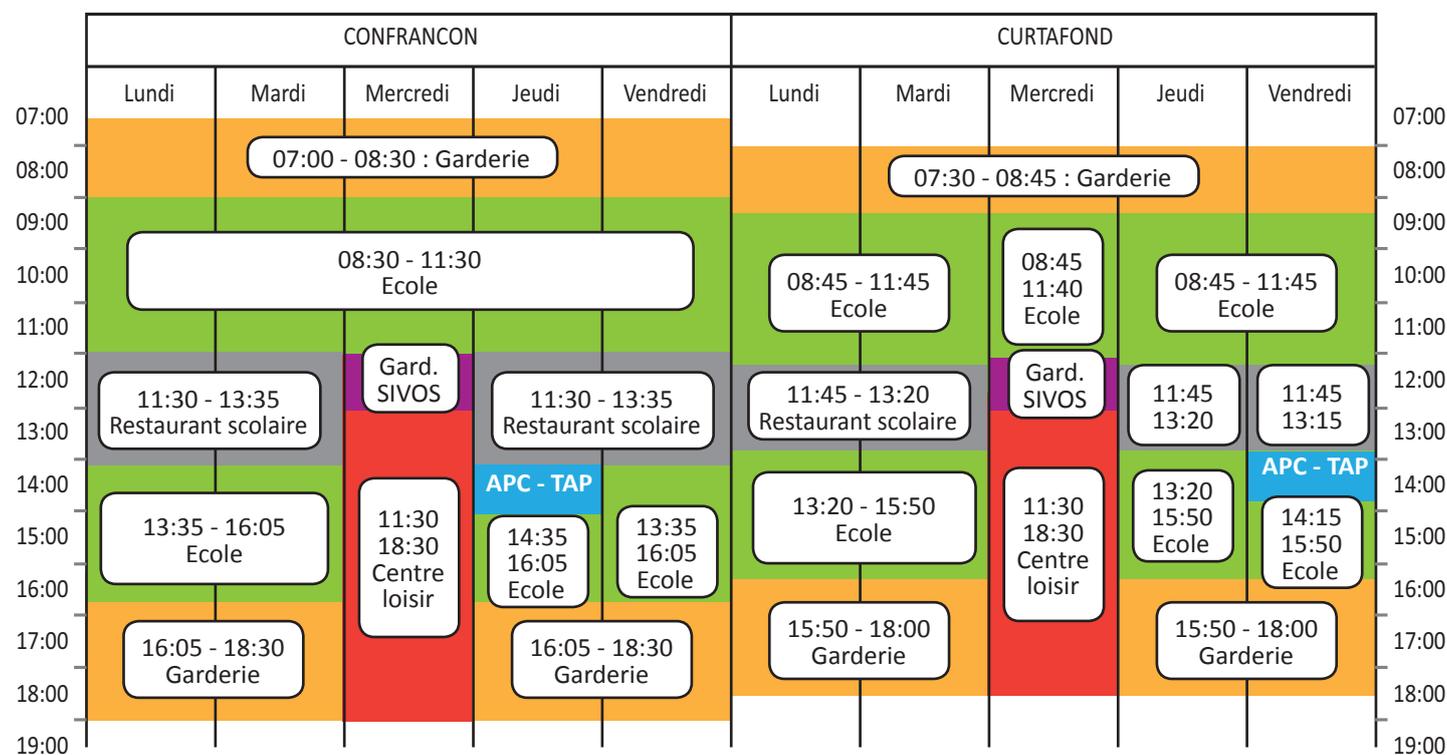
### Sivos

Créé depuis 2005, le SIVOS, syndicat intercommunal à vocation scolaire assume la gestion des écoles du RPI (regroupement pédagogique intercommunal). Le SIVOS dispose de son budget propre, alimenté par la contribution des deux communes en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

Suite aux dernières élections municipales, un nouveau conseil d'administration du SIVOS a été installé. Il est composé de 5 élus de Confrançon et 5 élus de Curtafond.

**Curtafond :** Jean Pierre LUCIANI vice président, Jacqueline BARDET, Corinne BECAUD, Alexis BERNARD, Christine VERNE

**Confrançon :** Hervé COLAS président, Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Chrystelle GUIXA, Sylvie TRIPLET



## Déchets

### Quelques rappels sur le traitement des déchets...

Les règles techniques d'hygiène et de santé concernant les déchets sont édictées par le règlement sanitaire départemental (RSD). Ce dernier interdit formellement le brûlage des déchets ménagers que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Sur Confrançon, la collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté de communes de Montrevel en Bresse et a lieu tous les lundis matin.

D'autre part, pour éviter tout refus de collecte, vous devez prendre soin de trier vos déchets selon les consignes largement diffusées sur le territoire et rappelées dans le «Mémo du tri» disponible en mairie.

**L'enlèvement des dépôts illicites constatés sur la voie publique sur le territoire de la communauté de commune est facturé 75 € à tout contrevenant identifié.**

A l'heure actuelle, les habitants de la communauté de communes de Montrevel en Bresse ne sont pas soumis au paiement d'une redevance de ramassage des ordures ménagères. Pour pouvoir maintenir ce service au plus bas coût possible pour tous les contribuables que nous sommes, chaque habitant est invité à apporter le plus grand soin au respect des consignes de tri et de traitement des déchets.

Des bennes de tri sont à votre disposition sur la place du Logis Neuf ainsi que sur le parking du gymnase route de Curtafond. En plus de la déchèterie d'Étrez, celle de Polliat est également accessible aux particuliers habitants de Confrançon.

### ...et le brûlage des bois, broussailles...

Certaines dispositions du RSD sont modifiées par un arrêté du préfet de l'Ain en date du 06/10/2005.

Ainsi, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce

### Horaires d'ouverture des déchetteries

#### POLLIAT

lundi, mercredi et samedi : 8h / 12h - 13 h 30 / 18 h (été 19 h)  
vendredi : 13 h 30 / 18 h (été 19 h)

#### ETREZ

lundi, mercredi et samedi : 9h / 12h - 14h / 17h en hiver (octobre à mars)  
9h / 12h - 14h / 17h30 en été (avril à septembre)

mardi, jeudi, vendredi : 10h / 12h été comme hiver

qui concerne les particuliers dans les communes rurales dont la population est inférieure à 2000 habitants ce qui est le cas de Confrançon.

Toutefois la valorisation de ces déchets par **compostage individuel ou en déchèterie doit être privilégiée** car le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

L'autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

#### Végétaux pouvant être brûlés :

- Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.
- Le brûlage des déchets verts frais est interdit.
- L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange...) pour activer la combustion est interdite.

#### Période et horaires pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

#### Zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

- Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notam-

ment par les fumées.

- Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions.
- Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.
- Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt entre le 1er mars et le 30 septembre.
- Le brûlage doit s'effectuer dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

#### Conditions diverses de sécurité :

- Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.
- Le brûlage est interdit les jours de grand vent.
- En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.

#### Les sanctions...

Les infractions au règlement sanitaire départemental sont passibles d'une **amende de 450 €**.

# Carte nationale d'identité

## L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Celles-ci restent valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identi-



té, il est recommandé de consulter au préalable les « Conseils par pays » dans la rubrique « Conseil aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>. Selon les conseils délivrés par ce site, un renouvellement de la carte s'avèrera peut être nécessaire.

## Divagation des animaux

Les services municipaux sont régulièrement sollicités pour des cas de chiens errants.

Pour votre information, la divagation des chiens est interdite par l'article L211-22 du code rural. Le code civil quand à lui, précise que le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal cause, soit que l'animal fut sous sa garde, soit qu'il fut égaré ou échappé.

**Tout animal trouvé sur le territoire de la commune de Confrançon et non identifié sera confié à la Société Protectrice des Animaux qui est en charge du service de la fourrière municipale.**

Pour éviter aux habitants de Confrançon d'avoir à récupérer leur animal de compagnie à la SPA de Dompierre sur Veyle en cas de fugue, nous vous invitons à les déclarer auprès du secrétariat de mairie ou par mail : [mairie@confrancon.fr](mailto:mairie@confrancon.fr).

Il vous suffit de transmettre une photographie de l'animal, les informations le concernant (nom, sexe, signes distinctifs particuliers) et surtout un n° de téléphone pour vous joindre très rapidement, les animaux devant être récupérés avant 16h.

## Travaux bruyants

Par arrêté préfectoral, **les travaux de type jardinage ou bricolage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, débroussailluse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. sont autorisés

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- les autres jours de 8h à 12h et de 14h à 19h30

**RESPECTER CES HORAIRES , C'EST RESPECTER SES VOISINS !**

# Planète Tennis

Planète Tennis, club affilié à la Fédération Française de Tennis compte près de 150 licenciés pour la saison 2013/2014.

Le club, qui regroupe 3 communes : Confrançon, St Didier d'Aussiat et Montrevel en Bresse, bénéficie de 2 terrains extérieurs sur chaque site. Depuis quelques années maintenant, l'Ecole de Tennis a la chance de pouvoir profiter de l'Espace Robert Busnel fort apprécié des élèves et des enseignants. Le gymnase de la communauté de communes à Montrevel a aussi permis de mettre en place 2 heures d'enseignement à la pratique du tennis.

2 professeurs diplômés d'état dispensent leur savoir à Confrançon le mardi et le vendredi, à St Didier le lundi et le mardi, à Montrevel le lundi.

Le club participe activement aux compétitions jeunes et adultes organisées par le Comité de l'Ain tout au long de l'année. Le tennis loisir occupe également une place importante pour le club surtout en période estivale. Un tournoi officiel a lieu au printemps et un concours de pétanque est organisé le 28 juin.

Des entrainements organisés par des bénévoles du club ont lieu à Confrançon le lundi soir, à Montrevel le jeudi soir et à St Didier le vendredi soir.



L'équipe Planète Tennis gagnante de la Coupe des Dames de l'Ain 2013

## Tarifs 2014

Adulte : 60 €, Jeune : 45 €, Couple : 100 €  
Carte été du 01/06 au 30/09 : 30 €, et tarifs spécifiques pour les familles

## Renseignements :

Monique PERRET - 06 17 14 03 45  
planete-tennis@fft.fr  
<http://club.quomodo.com/planete-tennis/>

# Sports loisirs

Nous proposons aux adultes, femmes et hommes différentes activités au gymnase, alliant le sport et le loisir, sans contrainte de résultat et une participation occasionnelle ou hebdomadaire. La seule exigence, c'est la bonne humeur et le fair-play.

## Horaires : le mercredi

de 19h à 20h30 : badminton

de 20h30 à 23h : sports collectifs en fonction du nombre et des envies du groupe (basket-ball, football, rugby touché, volley ou handball)

## Renseignements :

David JUERY - 06 65 86 45 91  
david.juery@volvo.com

**12** - Info Confrançon



Parce que le corps mérite du sport

## Les jeunes à l'honneur au Football Club

Comme chaque année, notre tournoi jeune, début septembre, est l'occasion de rassembler les enfants âgés de 7 à 10 ans. Cette journée permet aux jeunes de se tester avant de débiter la saison.

L'édition 2013/2014 a été une grande réussite puisque le tournoi a réuni plus de 200 jeunes footballeurs représentant une douzaine de clubs.

Pour la première fois, le nombre important de participants nous a obligés à étendre l'organisation sur toute la journée.

Le matin, ce sont 16 équipes U9 (7-8 ans) qui se sont rencontrées, chacune effectuant 5 matchs de 10 minutes.

L'après-midi a laissé place aux 12 équipes U11 (9-10 ans).

Tous les joueurs ont été récompensés, chacun recevant un goûter, un trophée ou une médaille.

Cette saison, le nombre de jeunes licenciés a augmenté de 20% puisque le club compte 49 joueurs âgés de 5 à 10 ans. Cette tendance vient récompenser le tra-



L'avenir du club passe par la formation des jeunes

vail fourni par l'équipe d'éducateurs en place. L'avenir d'une association sportive comme la nôtre passe par la formation des jeunes. C'est pourquoi, notre association réfléchit désormais à la mise en place d'une Ecole de Foot, label décerné par le District de l'Ain de Football, qui récompense la qualité de l'accueil et de l'encadrement des jeunes.

Dès la rentrée scolaire, les premiers mercredis de septembre sont l'occasion pour les enfants de venir essayer notre sport dans le cadre d'ateliers qui se veulent avant tout ludiques.

Seule condition, avoir 5 ans révolus.

### Renseignements :

Mickael BROYER - 06 22 39 81 99  
mickael.broyer@orange.fr

## La Gym à Confrançon



La zumba fait le plein

Les cours de ZUMBA ayant fait des enthousiastes cette année, un cours d'une heure par semaine est mis en place pour la prochaine saison de septembre 2014 à juin 2015 (soit 36h) les jeudis soir de 20h15 à 21h15 à la salle des fêtes de Confrançon. Ces cours sont ouverts à toutes et tous (Certificat médical indispensable précisant l'aptitude à la pratique de la gym et de la zumba).

Rendez-vous pour le premier cours le jeudi 11 septembre avec Thierry.

### Renseignements :

Joëlle Taboulot - 04 74 30 24 72  
taboulot.gilles@orange.fr  
Claire-Marie Bataillard - 04 74 30 44 89

# Comité de fleurissement

Avec le retour des beaux jours, les membres du comité de fleurissement ont repris leurs activités habituelles sur la commune (bêchage, repiquage en godets, mise en place des jardinières et plantation des massifs).

A ce jour, l'association compte à peine une douzaine de bénévoles et elle lance un appel aux bonnes volontés qui voudraient la rejoindre pour participer au fleurissement de la commune et rendre notre village toujours aussi attrayant. Point n'est besoin de connaissances en horticulture (si tel est votre cas ce sera encore mieux) et vous serez accueillis à bras ouverts pour ne pas dire avec des fleurs... Bien entendu, chacun participe selon ses possibilités et ses disponibilités, tout en continuant à vaquer à ses autres occupations. En plus des travaux de printemps cités plus haut, nous passons une fois par semaine en été pour enlever fleurs fanées et mauvaises herbes (Bourg et Logis Neuf).

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir les enfants de l'école primaire dans le cadre du contrat éducatif local. Les écoliers volontaires ont participé activement au repiquage, à la plantation et même au sarclage avec beaucoup de bonne volonté et d'application. Nous espérons avoir suscité des vocations précoces...

Les recettes nécessaires pour acheter essentiellement des plants, du terreau et des engrais proviennent principalement



Les apprentis jardiniers

des deux concours de belote que nous organisons et de la vente du boudin artisanal confectionné par nos soins. Une recette supplémentaire non négligeable (d'environ 600 euros pour l'année 2013) est apportée par la vente des papiers stockés dans la benne de camion à proximité des containers à plastiques. Nous remercions toutes les personnes qui viennent y déposer leurs papiers sous forme de paquets ficelés mais **nous souhaiterions ardemment que tous les papiers déposés soient bien débarrassés de leurs films plastiques ou des classeurs métalliques et des couvertures plastiques concernant les fournitures scolaires.** Charger 10 ou 12 tonnes de papier dans une benne spéciale constitue un travail important, mais si tout doit être rétrié, la tâche devient

fastidieuse. En outre, depuis quelques temps, certaines personnes mal intentionnées s'amuse à défaire les paquets et à déverser tout ce qui a été empilé : pour qu'ils puissent se défouler utilement, nous les convions bien volontiers à venir nous aider lorsque nous transférons les papiers d'une benne à l'autre.

**Nous rappelons que la commune étant «labellisée» une fleur, les particuliers qui souhaitent participer au concours maisons fleuries doivent s'inscrire auprès du comité de fleurissement pour recevoir la visite du jury départemental. Tous à vos plants !!!**

### Renseignements :

Marie-Claude Félix - 04 74 30 26 07  
marie-claude.felix@alsatis.net

# Carte d'accès à la base de plein air

Si vous habitez Confrançon ou l'une des 14 communes de la communauté de communes, vous pouvez accéder gratuitement à la Base de Plein Air de Montrevel-en-Bresse. Une carte d'accès est délivrée à la mairie sur présentation d'une photo et d'un justificatif de votre domicile ; elle est valable 5 ans. Si vous possédez déjà cette

carte, pour continuer à bénéficier de l'entrée gratuite en 2014, vous êtes invité à vous rendre en mairie où vous sera délivrée, sur présentation de ladite carte, une gommette autocollante portant le nombre 14 pour l'année en cours.



# Repas du CCAS



Un moment d'échanges et de convivialité

Le CCAS, centre communal d'action sociale est heureux de vous inviter au traditionnel repas qui aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 21 septembre 2014 à midi. Le repas est offert aux personnes de 70 ans et plus. Les conjoints et membres du club du troisième âge sont les bienvenus moyennant une participation. Pour s'inscrire, compléter le coupon ré-

ponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou en téléphonant à : Marie-Claude Félix au 04 74 30 26 07 avant le 5 septembre.

## Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte à lettres de la mairie ou à retourner à Marie-Claude FELIX

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

participera (ront) au repas du dimanche 21 septembre 2014.

**Sur demande de votre part, le transport allé et retour peut-être assuré par les membres du CCAS.**



**Croix Rouge**

L'objectif de la Croix Rouge est de **redonner de la dignité aux plus démunis**. Nous avons besoin de votre générosité pour faire face à une demande d'aide financière de plus en plus importante pour des habitants de la commune. Chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% du montant de votre don dans la limite de 526€. Une **permanence CROIX ROUGE** se tiendra le **samedi 21 juin 2014 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h** au bourg de Confrançon pour vous informer sur ses activités et recueillir vos dons. Vous avez envie de vous rendre utile, nos actions vous intéressent ? N'hésitez pas et rejoignez nous !

**Contact :**

Danielle FARENC : 04 74 30 26 66

## Ligue contre le cancer



En raison du manque de bénévoles, la campagne de la Ligue Contre Le Cancer, débutera par une permanence au supermarché Casino de Confrançon : le samedi 6 et le dimanche 7 septembre 2014.

Ensuite, l'habituel passage auprès des habitants de la commune aura lieu courant septembre.

**Les Déléguées de la Commune**

Christiane BROYER - Danielle FARENC - Marie VELON



# VOGUE CONFRANÇON



## 21-22 juin

L'équipe du comité des  
fêtes vous propose :



### PAËLLA ROYALE

**SANS RESERVATION**



**Samedi soir**

**Dimanche midi**

**13 € par adulte**

**9 € par enfant**



**ATTRACTIONS  
AMUSANTES**

**FEU D'ARTIFICE  
VERS 22H30**



**DANCING**

**ANIME**

**PAR SYS-**

**MIC-ANIMATION**



**DIMANCHE VERS 15H**

**UN SPECTACLE REALISE PAR LA DANSE DE  
CORPS ACCORDS DE SAINT DIDIER D'AUSSIAT**

